

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

YVES GUYOT

## **Les industries, les salaires et les droits de douane**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 45 (1904), p. 88-101

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1904\\_\\_45\\_\\_88\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__88_0)

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### LES INDUSTRIES, LES SALAIRES ET LES DROITS DE DOUANE.

#### PREMIÈRE PARTIE.

##### I. — LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS DE STATISTIQUE.

On peut séparer en deux classes les personnes qui s'occupent de statistique : celles qui établissent les documents statistiques et celles qui les emploient, les producteurs et les consommateurs de statistique

Les uns et les autres ne doivent se placer qu'à un point de vue objectif : mais les statistiques dressées seraient inutiles, si elles ne servaient de matériaux d'études, permettant d'établir des conclusions.

Je suis surtout un consommateur de statistique, et j'ai la plus grande reconnaissance pour nos collègues, MM. Fontaine et Lucien March, qui, depuis quelques années, nous ont fourni tant de renseignements établis avec méthode sur les *Industries*, les *Salaires* et le *Coût de l'existence* en France. C'est là que j'ai puisé la plupart des informations qui m'ont servi à établir le travail que j'ai l'honneur de vous communiquer.

##### 1. — Les sources d'information.

Quels sont les salaires en France ?

Je prends comme source de renseignements les *Bordereaux de Salaires* de diverses catégories d'ouvriers, établis pour 1900 et 1901 par la Direction du travail au Ministère du commerce et de l'industrie dans les conditions suivantes.

Conformément à des décrets du 10 août 1899, les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'État, des départements et des communes, par adjudication ou de gré à gré, doivent payer aux ouvriers de chaque profession et de chaque catégorie un salaire égal au taux appliqué dans la ville ou la région où le travail est exécuté.

Pour établir ce taux normal, l'administration doit s'en référer autant que possible aux accords intervenus entre les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers ; à défaut de ces renseignements, elle doit provoquer l'avis de commissions mixtes de salariantes et de salariés. Les *Bordereaux des Salaires* établis ainsi ont été publiés. En outre, dans les 166 villes, chefs-lieux de préfecture et dans celles où, en outre, fonctionnent des conseils de prud'hommes qui, on le sait, sont composés moitié de salariantes et moitié de salariés et statuent sur les différends professionnels entre eux, ceux-ci ont dressé des états de salaires sur le même modèle que ceux qu'ils

avaient établis en 1896 et qui avaient servi à l'enquête sur *les Salaires et la Durée du travail en France*.

Ses résultats ont été publiés en quatre volumes dont le dernier a paru en 1900. Dans sa dernière publication, l'*Office du travail* déclare que « les erreurs individuelles des évaluations sont certainement supérieures aux changements qu'ont pu subir effectivement les salaires dans un intervalle de temps aussi faible ».

C'est avec cet ensemble de documents que je vais indiquer les salaires des professions qui comptent le plus d'ouvriers en France.

## 2. — Résultats généraux.

Dès maintenant, je donne les résultats généraux.

### Département de la Seine (Paris compris).

(17 industries observées)

|                 | Nombre<br>de<br>jours<br>de<br>travail. | Durée moyenne<br>du<br>travail<br>journalier. | Moyenne des salaires |           |
|-----------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------|-----------|
|                 |                                         |                                               | par jour.            | par an.   |
| Hommes. . . . . | 290                                     | 10 h. 1/2                                     | 5 fr. 30 c.          | 1 530 fr. |
| Femmes. . . . . | »                                       | »                                             | 3 fr.                | »         |

### Dans les autres départements.

(21 industries observées.)

|                 |     |           |             |           |
|-----------------|-----|-----------|-------------|-----------|
| Hommes. . . . . | 290 | 10 h. 1/2 | 3 fr. 50 c. | 1 010 fr. |
| Femmes. . . . . | »   | »         | 2 fr. 10 c. | »         |

Dans un autre tableau (t. I, p. 498), les salaires moyens des hommes sont estimés pour Paris à 6 fr. 40 c.; ceux des femmes à 3 fr. 15 c.

Si on compare, par groupes de départements rangés d'après la densité de la population et le rapport de la population urbaine à la population rurale, le salaire moyen du manœuvre et de l'ouvrier de métier commun, on trouve (t. IV, tableau 35) :

|                                                      | Salaire ordinaire |                                      |
|------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
|                                                      | du<br>manœuvre.   | de l'ouvrier<br>de<br>métier commun. |
|                                                      | fr. c.            | fr. c.                               |
| 1 <sup>er</sup> groupe (Seine). . . . .              | 5,00              | 7,50                                 |
| 2 <sup>e</sup> groupe (Seine-et-Oise). . . . .       | 3,60              | 6,10                                 |
| 3 <sup>e</sup> groupe (11 départements) . . . . .    | 3,35              | 4,50                                 |
| 4 <sup>e</sup> groupe (21 départements) . . . . .    | 3,00              | 4,00                                 |
| 5 <sup>e</sup> groupe (12 départements) . . . . .    | 2,75              | 3,90                                 |
| 6 <sup>e</sup> groupe (24 départements) . . . . .    | 2,50              | 3,50                                 |
| 7 <sup>e</sup> groupe (17 départements) . . . . .    | 2,20              | 3,10                                 |
| Ensemble des départements, moins celui de la Seine . | 2,75              | 3,75                                 |
| Ensemble des départements, Seine comprise. . . . .   | 3,00              | 4,05                                 |

### 3. — Importance relative des industries.

Pour qu'on puisse se rendre compte des effets des droits de douanes, il faut d'abord s'informer de l'importance relative des industries.

D'après le *Recensement des industries et professions* fait en 1896, il y a 17 départements sur 87 qui comptent plus de 40 p. 100 de leurs habitants occupés dans l'industrie. En voici la liste par ordre de proportion décroissante : le Nord, le territoire de Belfort, le Rhône, la Loire, la Seine, les Ardennes, les Vosges, les Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, la Seine-Inférieure, la Somme, le Pas-de-Calais, l'Oise, l'Aisne, l'Aube, Seine-et-Oise, la Marne. Autant que possible, nous prendrons les taux des salaires dans ces départements.

En supposant que le chiffre 100 représente l'ensemble de l'industrie proprement dite, on trouve par ordre d'importance :

|                                                                                                     | Pour 100. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. Travail des étoffes, lingerie, vêtements . . . . .                                               | 20,47     |
| 2. Industries textiles (filatures, tissus de coton, laines peignées et draps). . . . .              | 14,17     |
| 3. Industries du bois (charpentiers, menuisiers, etc.) . . . . .                                    | 10,66     |
| 4. Travail du fer, de l'acier, des métaux divers (constructeurs, maréchaux ferrants) . . . . .      | 9,55      |
| 5. Terrassement, construction en pierre. . . . .                                                    | 8,67      |
| 6. Industries de l'alimentation . . . . .                                                           | 6,99      |
| 7. Transport . . . . .                                                                              | 6,61      |
| 8. Cuirs et peaux . . . . .                                                                         | 5,26      |
| 9. Manutention ( <i>Dockers and unskilled labour</i> ) . . . . .                                    | 4,56      |
| 10. Mines . . . . .                                                                                 | 2,45      |
| 11. Travail des terres et pierres au feu (briqueterie, friterie, porcelaines et verreries). . . . . | 2,29      |
| 12. Industries chimiques. . . . .                                                                   | 1,32      |
| 13. Industries du livre. . . . .                                                                    | 1,30      |
| 14. Carrières (de pierres, d'ardoises). . . . .                                                     | 1,10      |
| 15. Papier, carton, caoutchouc . . . . .                                                            | 0,92      |
| 16. Industries exercées par l'État (tabacs, allumettes) ou par communes. . . . .                    | 0,90      |
| 17. Métallurgie. . . . .                                                                            | 0,88      |
| 18. Taille et polissage des pierres . . . . .                                                       | 0,87      |
| 19. Travail des pailles, plumes et crins . . . . .                                                  | 0,54      |
| 20. Travail des métaux fins, bijouterie . . . . .                                                   | 0,42      |
| 21. Taille des pierres précieuses. . . . .                                                          | 0,07      |
| Ensemble de l'industrie proprement dite . . . . .                                                   | 100,00    |

Nous verrons plus loin la répercussion que peut avoir la protection de certaines industries sur d'autres industries.

En France, les industries extractives, telles que les mines, les carrières, sont relativement de petites industries ; la métallurgie, qui produit la matière première des constructeurs en fer, des mécaniciens, des maréchaux ferrants, n'arrive qu'au dix-septième rang sur 21 ; l'importance de la filature, du tissage, est inférieure de 6,30 p. 100 au travail des étoffes. Il en résulte qu'en France *les industries qui*

*produisent soit des matières premières, soit des produits destinés à être transformés, sont protégées aux dépens des industries qui emploient surtout de la main-d'œuvre habile.*

## II. — LE PRINCIPAL GROUPE INDUSTRIEL DE LA FRANCE

### 1 — Son importance numérique.

D'après le tableau ci-contre de l'importance relative des industries, on vient de voir que le travail des étoffes, la lingerie, les vêtements formaient 20,47 p 100 de l'ensemble de l'industrie française, par conséquent plus du cinquième.

Pour cette industrie, le drap, les fils et tissus de coton, la toile, la soie, sont des matières premières. Par conséquent, elle supporte le contre-coup des droits qui protègent les textiles.

Le premier groupe, qui comprend le travail des étoffes, de la lingerie, des vêtements, occupe 1 340 000 personnes.

Le *Recensement des industries et professions* (t. I, p. 11) estime le nombre des tailleurs d'habits à 104 000; des ouvriers travaillant à la confection des vêtements tout faits à 60 600; des couturières à 614 000. La fabrication des chapeaux et coiffures occupe plus de 75 000 personnes dont 45 000 modistes; celle des fleurs et plumes, 23 000. Pour presque toutes ces industries, Paris est le principal centre de production.

### 2. — Salaires à Paris.

Voici quelques salaires. Toutefois, des coupeurs gagnent des salaires beaucoup plus élevés que le maximum indiqué. Les chiffres sont donnés ici pour dix heures de travail; mais ce temps de travail est un minimum.

|                                                 | Minimum. | Maximum. | Moyenne |
|-------------------------------------------------|----------|----------|---------|
|                                                 | fr c.    | fr c.    | fr c.   |
| Coupeurs en confections pour hommes . . . . .   | 7,50     | 10,00    | 9,25    |
| Tailleur finisseur. . . . .                     | 6,50     | 8,50     | 8,25    |
| Femmes confectionneuses pour dames et enfants . | 2,50     | 4,00     | 2,90    |
| Confections { Mécaniciennes . . . . .           | 3,00     | 5,00     | 4,25    |
| pour hommes { Couturières . . . . .             | 2,00     | 3,00     | 2,15    |
| Corsets. . . { Piqûre . . . . .                 | 1,75     | 2,50     | 2,05    |
| . . . { Finissage . . . . .                     | 1,50     | 2,50     | 2,15    |
| Modistes . . . . .                              | 2,50     | 3,50     | 3,00    |
| Fleurs artificielles : Ouvrières . . . . .      | 3,25     | 6,00     | »       |
| Fleurs et plumes : plumassières . . . . .       | 3,00     | 8,00     | »       |
| Repasseuses . . . . .                           | 2,75     | 5,75     | 3,40    |

Dans les départements, le salaire des ouvrières dans la confection des vêtements atteint sa moyenne maximum dans Seine-et-Marne avec 3 fr. 65 c. et dans l'Allier et l'Indre il est de 1 fr. 30 c. et 1 fr. 20 c.

Les salaires moyens des lingères, des chemisières, corsetières, atteignent leur maximum dans le Rhône, 3 fr., et tombent dans la Sarthe à 1 fr. 25 c.

Pour les chapeaux, le salaire maximum des ouvrières atteint 3 fr. 70 c. et tombe dans les Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne, à 1 fr. 25 c.

Ces industries ont, de beaucoup, les salaires les plus élevés. Est-ce à cause de la protection? Nous allons voir qu'elles sont victimes du protectionnisme.

### 3. — Vêtements et lingerie.

L'exportation des vêtements et lingerie vient au neuvième rang comme importance.

Voici les chiffres par moyenne annuelle pour les trois ans qui ont précédé le tarif de 1892 :

| Moyenne annuelle triennale. |                     |
|-----------------------------|---------------------|
|                             | Milliers de francs. |
| 1889-1891 . . . . .         | 120 300             |

Le tarif a été appliqué le 1<sup>er</sup> février 1892; laissant cette année de côté ainsi que la suivante, nous trouvons :

|                     | Milliers de francs. |
|---------------------|---------------------|
| 1894-1896 . . . . . | 98 300              |
| 1897-1899 . . . . . | 107 700             |
| 1900-1902 . . . . . | 134 100             |

On voit, par conséquent, que pendant la période qui a suivi les tarifs de 1892, il y a eu, relativement à la période qui a précédé, une baisse de plus de 18 p. 100; qu'elle était encore de 10 p. 100 dans la seconde période.

Si la moyenne des trois dernières années dépasse de 10 p. 100 la moyenne des trois années 1889-1891, ce n'est pas à cause de la protection, c'est *malgré* la protection.

### 4. — La lingerie et la protection.

Si nous décomposons cette exportation, nous trouvons, pour les pièces de lingerie cousues, les chiffres suivants :

| Pièces de lingerie cousues.         |                      | Milliers       |            |
|-------------------------------------|----------------------|----------------|------------|
|                                     |                      | de kilogrammes | de francs. |
| Période décennale 1877-1886 . . . . |                      | 1 105          | 36 280     |
| — 1889-1891 . . . . .               |                      | 1 080          | 54 600     |
|                                     | Prix par 100 kilogr. |                |            |
|                                     | fr. c.               |                |            |
| 1901 . . . . .                      | 41,50                | 493,0          | 20 400     |
| 1902 . . . . .                      | 40,60                | 489,4          | 19 800     |

Cette décadence de nos exportations n'est pas due seulement à des tarifs de douanes étrangers qui refoulent nos produits; elle est due à nos propres tarifs.

Notre collègue, M. Julien Hayem, grand fabricant de lingerie, dit dans l'article *Lingerie* du *Dictionnaire du commerce* : « Les droits qui grèvent les tissus de coton peuvent être regardés à peu près comme prohibitifs au point de vue de la lingerie

et de la chemiserie. Des tissus qui, en Suisse ou en Angleterre, se vendent de 0 fr. 50 c. à 0 fr. 60 c., quelquefois moins, sont doublés et triplés par l'effet du droit. »

Le douanier, condamné à appliquer un tarif protectionniste, composé d'un grand nombre de numéros, est toujours obligé de le rendre tracassier et arbitraire, de peur d'être accusé de faiblesse libre-échangiste.

« Qu'en résulte-t-il? continue M. Julien Hayem. La fabrique française est dans l'impossibilité d'introduire des tissus qui constituent de véritables nouveautés et jouissent d'une grande faveur sur les marchés étrangers. Si elle les importe malgré des droits exorbitants, deux effets également fâcheux se produisent : à l'intérieur, elle oblige le consommateur national à payer des prix beaucoup plus élevés que ceux qui sont pratiqués au dehors pour les mêmes produits ; au dehors, elle est dans une situation tout à fait inférieure à l'égard des concurrents étrangers ; réduite à l'impuissance, elle voit lui échapper les ordres, et faute de matière première utilisable, elle laisse chômer ses ouvrières. »

Pour les tissus de fil, il en est de même. Les fabricants français de Lille, d'Armentières, de Cholet, avouent qu'ils ne peuvent pas produire les mêmes toiles que l'Irlande. Les droits énormes qui les frappent n'en ont pas provoqué la fabrication en France ; mais ils atteignent, dit M. Julien Hayem, « la fabrication de la lingerie, pour laquelle cette toile est de la matière première, dans ses forces vives ».

Ces citations suffisent pour montrer que la protection des cotons et de la toile n'a pas relevé les salaires des couturières en lingerie. Elles en sont victimes.

#### 5. — Vêtements confectionnés pour hommes.

Le tarif de 1892 n'a pas contribué à augmenter l'exportation des vêtements confectionnés pour hommes. Deux chiffres le montreront.

|                                       | Prix<br>du kilogramme<br>(poids net). | Poids.          | Valeur.    |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|------------|
|                                       | fr. c.                                | Milliers        |            |
|                                       |                                       | de kilogrammes. | de francs. |
| Période décennale 1877-1886 . . . . . | 15,00                                 | 1 642           | 38 367     |
| 1902 . . . . .                        | 15,38                                 | 1 117           | 17 179     |

L'exportation a baissé, parce que la matière première est trop chère et que le confectionneur français se heurte à des concurrents qui peuvent fabriquer à plus bas prix.

#### 6. — Vêtements pour femmes en tissus autres que la soie.

|                                       | Prix<br>du<br>kilogramme. | Poids net.   | Valeur.             |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------|---------------------|
|                                       | fr. c.                    | kilogrammes. | Milliers de francs. |
|                                       |                           |              |                     |
| Période décennale 1887-1896 . . . . . | » »                       | 515 484      | 45 006              |
| 1901 . . . . .                        | 105,76                    | 478 471      | 50 603              |
| 1902 . . . . .                        | 91,32                     | 593 700      | 54 219              |

#### Vêtements pour femmes confectionnés en soie.

|                                       |        |         |        |
|---------------------------------------|--------|---------|--------|
| Période décennale 1887-1896 . . . . . | »      | 31 033  | 6 738  |
| 1901 . . . . .                        | 354,15 | 92 963  | 32 922 |
| 1902 . . . . .                        | 389,50 | 113 948 | 44 300 |

Pour la confection des vêtements de femme, il y a une exportation occulte qui

se fait dans la malle de la voyageuse ; on en a la preuve dans les années d'Exposition de 1889 et de 1900 ; l'exportation des vêtements confectionnés pour femmes a, dans les chiffres de la douane, baissé de 25 p. 100 cette dernière année, quoique les ateliers aient été très occupés.

Mais l'exportation des vêtements pour femmes en autres tissus que la soie a peu augmenté. Elle a même reculé en 1901.

L'augmentation des vêtements confectionnés en soie a subi au contraire une augmentation considérable.

Est-elle due au protectionnisme ? Non. Elle est due à une augmentation de la richesse des autres nations ; cette augmentation de richesse a provoqué le goût de l'élégance féminine, et les couturières de Paris, plus que toutes autres, ont été aptes à le satisfaire.

Elles ne peuvent vendre que cher, parce que la protection pèse sur tous les produits qu'elles emploient. Loin de leur être utile, elle les gêne. Loin de contribuer à l'augmentation des salaires, elle l'arrête, parce que, dans le prix de revient, ce qui est pris par la protection est retranché du salaire.

#### 7. — Éloquence de deux prix.

J'appelle l'attention sur ces deux prix : des tissus de coton écrus, teints, imprimés, valent à l'exportation de 3 fr. 40 c. à 5 fr. le kilogramme ; les tissus de lin valent de 2 fr. 80 c. à 8 fr. 89 c. Ces tissus de coton, de lin (transformés en chemises, en faux-cols, en pièces de lingerie cousues) valent 40 fr. 60 c. Que représente cette différence ? Le goût, l'habileté du confectionneur, et la mise en œuvre par des ouvriers et des ouvrières.

Les prix à l'exportation des tissus de soie ont été évalués pour 1902 : unis à 75 fr., façonnés ou brochés à 88 fr., mélangés à 39 fr., façonnés à 42 fr. le kilogramme. Les vêtements confectionnés en tissus de soie pour femmes sont évalués à 389 fr. 50 c. D'où vient cette différence, si ce n'est de la façon donnée aux tissus de soie ? et la plus grande partie de cette différence entre le prix de la matière première et le prix du vêtement représente des salaires.

#### 8. — Modes et fleurs artificielles.

Nous avons vu que cette fabrication occupait près de 100 000 personnes ; elle tient le dixième rang dans nos exportations, avec 136 millions de francs. Elle est tributaire de toutes les industries protégées. Elle paye un droit pour la farine qui sert à faire sa colle et un autre pour le fil de fer sur lequel elle monte les fleurs fabriquées avec un papier qui jouit aussi d'une protection douanière.

Toutes ces industries ne demandent que la liberté du choix de leurs matières premières. Elles ne réclament pas de protection ; elles ont besoin de débouchés.

### III. — LES INDUSTRIES TEXTILES.

#### 1. — L'industrie de la laine.

Le second groupe comme importance est celui des industries textiles. Elles n'existent pas à Paris ni dans le département de la Seine.

Les industries lainières sont les plus importantes des industries textiles; elles occupent près de 200 000 personnes. L'industrie cotonnière occupe 150 000 personnes, l'industrie linière 55 000.

Le département dans lequel l'industrie de la laine est le plus développée est le département du Nord.

**Filatures de laines.**

(Onze à douze heures de travail.)

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Homme fileur. . . . .        | 4 fr. 50 c. |
| Grands rattacheurs . . . . . | 2 fr. 50 c. |
| Petits rattacheurs . . . . . | 2 fr.       |

Pour les laines peignées, le salaire varie de 4 fr. 50 c. à 6 fr.

**Dans le département de la Marne :**

|                                              | Minimum     | Maximum.    |
|----------------------------------------------|-------------|-------------|
| Salaires des fileurs pour laine cardée . . . | 4 fr. 75 c. | 6 fr. 50 c. |
| Salaires des fileurs pour laine peignée . .  | 5 fr. 50 c. | 6 fr. 50 c. |

**Tissage de laine.**

*Département du Nord.*

|                                                 | Minimum | Maximum | Salaires moyens | Par an |
|-------------------------------------------------|---------|---------|-----------------|--------|
|                                                 | fr c    | fr c    | fr c            | francs |
| Tisseurs . . . . .                              | 3,50    | 5,00    | »               | »      |
| Renfileurs . . . . .                            | 5,00    | 6,50    | 4,10            | 1 130  |
| Encolleurs. . . . .                             | 4,50    | 6,00    | »               | »      |
| Femmes : bobineuses, ourdisseuses, renfileuses. |         |         | 1,60            | 450    |

Dans la Marne et la Somme, ce sont à peu près les mêmes salaires.

L'industrie de la laine a un outillage dont la puissance de production dépasse deux fois la consommation de la France.

M. Gaston Grandgeorge estime à 500 millions de francs la production de la filature de laine en France, et en évaluant à 10 fr., chiffre un peu bas, le prix du kilogramme des tissus de laine, en estime la valeur à 777 millions de francs par an. (*Dictionnaire du commerce*, art. *Fils et Tissus de laine*.)

On a exporté en 1902 pour 220 millions de francs de tissus et pour 217 millions de laines peignées, soit un total de 437 millions de francs.

Cette industrie reste stationnaire depuis plusieurs années. Loin de demander la protection, elle la subit.

**2. L'industrie du coton.**

L'industrie du coton se partage en trois régions, celles de la Normandie, du Nord et des Vosges.

Je prends comme type deux des plus grandes filatures, situées dans les villes. Elles représentent les salaires les plus élevés.

**Filature de coton dans une ville de 100 000 habitants (Seine-Inférieure) occupant 251 personnes.**  
(680 chevaux.)

| Nombre de personnes      |                           |                      | Minimum. | Maximum. | Moyenne   |         |
|--------------------------|---------------------------|----------------------|----------|----------|-----------|---------|
| Salaires<br>au<br>temps. | Salaires<br>aux<br>pièces |                      |          |          | par jour. | par an. |
| —                        | —                         | <i>Hommes :</i>      | —        | —        | —         | —       |
|                          |                           |                      | fr. c.   | fr. c.   | fr. c.    | francs. |
| 6                        | »                         | Batteurs . . . . .   | 3,00     | 3,50     | »         | »       |
| 9                        | »                         | Cardeurs . . . . .   | 3,50     | 5,00     | 3,35      | 1 000   |
| »                        | 45                        | Fileurs . . . . .    | 2,50     | 5,00     | »         | »       |
| 10                       | »                         | Divers . . . . .     | 3,00     | 6,00     | »         | »       |
| <i>Femmes :</i>          |                           |                      |          |          |           |         |
| 34                       | 22                        | Cardeuses. . . . .   | 1,75     | 3,25     | »         | »       |
| »                        | 12                        | Dévideuses . . . . . | 2,00     | 3,25     | 2,25      | 670     |
| 3                        | »                         | Diverses . . . . .   | 1,50     | 3,00     | »         | »       |

**Filature de coton dans une ville de 17 000 habitants (Vosges).**

(306 ouvriers ; — 460 chevaux )

*Hommes :*

|    |    |                                    |      |      |      |     |
|----|----|------------------------------------|------|------|------|-----|
| »  | 69 | Fileurs et rattacheurs. .          | 2,50 | 5,25 | »    | »   |
| 28 | 27 | Cardeurs, batteurs et preparation. | 2,25 | 2,05 | 3,20 | 930 |
| 15 | »  | Mécaniciens, menuisiers.           | 3,00 | 4,75 | »    | »   |

*Femmes :*

|   |    |                           |      |      |      |     |
|---|----|---------------------------|------|------|------|-----|
| » | 15 | Batteuses et prépareuses. | 1,75 | 2,50 | 2,60 | 770 |
| » | 95 | Brocheuses . . . . .      | 1,75 | 3,25 | »    | »   |

On remarquera que ces tarifs sont de beaucoup inférieurs à ceux des ouvriers en laine : le fileur y gagne 2 fr. 50 c., tandis que le fileur de laine gagne 4 fr. 50 c.

Les industriels, filateurs et tisseurs de coton, particulièrement en Normandie, sont, depuis trois quarts de siècle, les plus âpres des protectionnistes.

Le rapporteur de la Commission des valeurs de douanes pour 1891 disait cependant (p. 152) :

« On peut dire que la production de la filature et du tissage du coton est actuellement en harmonie avec la consommation qu'elle a à satisfaire. C'est une situation saine qui s'est traduite, cette année, par une activité commerciale et industrielle très vive et par une fermeté relative des fils et des tissus. »

Cette industrie prospère obtenait en 1892 une élévation de droits de douanes à peu près prohibitifs sur les filés et les tissus de coton.

Le nombre des broches passait de 764 600 en 1890 à 5 700 000 broches en 1901, soit une augmentation de 649 p. 100.

Cependant la consommation du coton en laine n'a pas augmenté dans la même proportion.

**Coton en laine consommé.**

*Moyenne annuelle.*

|                |                     |             |                     |
|----------------|---------------------|-------------|---------------------|
| 1889-1891 . .  | 143 000 000 kilogr. | 1901 . . .  | 184 993 000 kilogr. |
| 1895-1897. . . | 179 369 000 —       | 1902. . . . | 188 052 000 —       |
| 1898-1900. . . | 169 884 000 —       |             |                     |

En comparant ce dernier chiffre au premier, on trouve une augmentation de 31 p. 100. La différence entre ce chiffre 31 p. 100 indiquant la consommation du coton et 649 p. 100 indiquant l'extension de l'outillage montre l'étendue de l'illusion que les tarifs protectionnistes avaient provoquée.

Malgré les droits de douane, en 1901, on importa 6 551 000 kilogr. de coton filé, tandis qu'on n'en exportait que 1 283 000 ; en 1902, on en a encore importé 3 992 000 contre une exportation de 1 215 000 kilogr.

Les fabriques de coton étaient cependant tellement surchargées en 1901, que les fabricants durent arrêter un jour par semaine, et il y a eu des liquidations de stocks à Manchester.

Le protectionnisme fait faire le même calcul à une quantité de capitalistes : « Les tarifs nous donneront une prime ; donc nous sommes sûrs de gagner. »

Comme ils sont plusieurs à faire le même calcul, ils installent des établissements disproportionnés aux besoins. Le protectionnisme provoque la surproduction, des chômages et des crises.

### 3. — La filature du lin.

La filature du lin et le tissage de la toile sont des industries qui ont obtenu des tarifs très élevés en 1892. Cependant, au mois d'octobre 1902, éclata une grève violente à Armentières et à Houplines. Les ouvriers accusaient les employeurs de ne pas tenir les engagements contractés en 1889 à propos d'un tarif de salaires. Et quels sont donc ces salaires ? M. Jaurès a pu dire à la Chambre des députés le 7 novembre :

« Ces salaires sont pour les meilleurs ouvriers de 16 à 18 fr. par semaine et pour la femme de 12 à 13 fr., sur lesquels elle est obligée de payer des frais de garde pour ses enfants. En pleine prospérité, il y a 20 p. 100 des ouvrières qui travaillent et qui sont inscrites au bureau de bienfaisance. »

M. Dansette, député du Nord, et appartenant à une famille d'industriels engagés dans la filature et le tissage du lin, n'a pas contesté ces faits. Il a gémi sur « les souffrances de l'industrie » La Chambre des députés a alors nommé une commission d'enquête sur les industries textiles qui vient de commencer ses travaux.

Voici les chiffres que je trouve dans l'enquête sur les salaires et la durée du travail :

#### Tissage de toiles dans une ville de 70 000 habitants (Somme).

(425 ouvriers ; — 200 chevaux.)

| Nombre de personnes             |                            |                         |          |          | Moyenne      |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------|----------|--------------|
| Salaires<br>au<br>temps.        | Salaires<br>aux<br>pièces. |                         | Minimum. | Maximum. | par<br>jour. |
| —                               | —                          |                         |          |          | —            |
| <i>Hommes :</i>                 |                            |                         |          |          |              |
|                                 |                            |                         | fr. c.   | fr. c.   | fr. c.       |
| »                               | 240                        | Tisseurs. . . . .       | 2,75     | 3,50     | 3,10         |
| »                               | 9                          | Blanchisseurs . . . . . | 3,00     | 4,00     | 3,50         |
| »                               | 9                          | Pareurs. . . . .        | 5,00     | 8,00     | 6,45         |
| <i>Femmes (jeunes filles) :</i> |                            |                         |          |          |              |
| »                               | 38                         | Canetage . . . . .      | 1,25     | 3,25     | 2,25         |
| »                               | 23                         | Bobinage . . . . .      | 2,25     | 3,75     | 3,00         |
| »                               | 8                          | Ourdissage. . . . .     | 2,50     | 4,50     | 3,70         |

**Filature de lin dans une ville de 140 000 habitants (Nord).**

(820 ouvriers; — 750 chevaux )

| Nombre de personnes     |                          |                          | Maximum. | Minimum. | Moyenne<br>par<br>jour. |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------|----------|-------------------------|
| Salaire<br>au<br>temps. | Salaire<br>aux<br>pièces |                          |          |          |                         |
|                         |                          | <i>Hommes :</i>          | —        | —        | —                       |
|                         |                          |                          | fr. c.   | fr. c.   | fr. c.                  |
| »                       | 102                      | Paqueteurs et peigneurs. | 4,00     | 4,50     | 4,25                    |
|                         |                          | <i>Femmes :</i>          |          |          |                         |
| 135                     | »                        | Prépareuses . . . . .    | 1,25     | 2,50     | 2,00                    |
| 78                      | »                        | Démonteuses. . . . .     | 1,50     | 1,75     | 1,60                    |
| 174                     | »                        | Fileuses, , . . . . .    | 2,00     | 2,00     | 2,25                    |
| »                       | 135                      | Dévideuses. . . . .      | 2,25     | 2,50     | 2,45                    |

L'incitation du protectionnisme a provoqué la surproduction. Je lis dans le rapport de la Commission des valeurs de douane pour 1902, rédigé sous la direction de M. Widmer, président du Comité du lin (p. 268) : « L'exportation a dépassé le fort chiffre de 1900 pour atteindre plus de 10 millions de kilogrammes. Cette exportation inusitée révèle l'existence d'un malaise à l'intérieur; si l'on s'allège par des ventes à l'étranger, ce n'est point sans de lourds sacrifices; c'est un mal nécessaire pour débayer le marché, mais c'est un mal. »

**4. — L'industrie de la soie.**

L'industrie du tissage de la soie vient comme importance immédiatement après l'industrie de la laine. Elle occupe environ 136 000 personnes, dont plus de 80 000 au tissage, 20 000 au moulinage et 16 000 à la filature.

Les fabricants lyonnais, engagés dans le tissage, sont libre-échangistes; les filateurs de soie qui leur fournissent la matière première sont protectionnistes. N'ayant pu obtenir des droits de douanes, ils ont obtenu des primes sous prétexte de défendre le cocon national.

Ce beau système a conduit à provoquer une production de 570 000 kilogr. de soie sur les 5 429 000 kilogr. de soie produits par l'Europe et sur les 18 639 000 kilogr. de soie produits dans le monde en 1902.

Il a été mis en vente en France 7 558 000 kilogr., de sorte que la récolte française représente 7 p. 100 du total.

Le système de primes n'a pas augmenté le nombre des sériciculteurs. Ils étaient 148 971 en 1893, ayant mis 225 000 onces de graines à l'éclosion; ils n'étaient plus que 128 199 en 1902 ayant mis 198 427 onces de graines.

M. Baumlin, président du Comité de la soie, constate, dans son rapport de la Commission des valeurs en douanes pour 1902, « l'inefficacité du système des primes pour développer la production de la soie.

« Les paysans ne se sont pas laissés séduire par elle et n'ont pas planté de mûriers (p. 182).

« Les primes à la filature ont été favorables à quelques grands établissements.

« En 1898, ils étaient au nombre de 273, ayant 11 823 bassines; en 1901, ils sont au nombre de 247, ayant 11 250 bassines. »

Voici les salaires que paient ces établissements primés (filature) et ceux que paient les établissements de moulinage protégés (fils de soie préparée, pour la teinture) :

**Soie (filature et moulinage).**

*Drôme, Gard, Ardèche.*

(Femmes) ouvrières. . . Minimum : 1 fr. Maximum : 1 fr. 50 c.

La production des étoffes de soie en France a eu, en 1902, une valeur de 456 millions de francs, dont 445 millions pour Lyon et ses environs.

L'exportation a été de 3 712 000 kilogr. valant 207 557 000 fr., dont 90 084 000 fr. pour l'Angleterre.

Sur ces 445 millions de production, 100 millions sont des tissus mélangés de coton, dont le prix est rehaussé par les droits de douanes qui frappent, en France, les filés de coton surtout des numéros fins.

Sur les 3 712 000 kilogr. exportés, 2 024 800 kilogr., soit 54 p. 100, sont des tissus mélangés, et, par conséquent, dont les prix sont augmentés, donc les débouchés diminués, par la protection établie au bénéfice des filateurs de coton.

Ces étoffes ne sont pas tissées sur le métier du canut lyonnais, mais dans des manufactures dont voici les salaires :

**Soie (tissage mécanique).**

*Rhône.*

*Ville de 11 000 habitants. Fabrique occupant 302 ouvriers et ouvrières ; 120 chevaux-vapeur.*

Ouvriers. . . 2 fr. 90 c. Ouvrières. . . 2 fr. 15 c.

*Lyon. Fabrique occupant 300 ouvriers et ouvrières ; 45 chevaux-vapeur.*

Tisseurs. . . 3 fr. Ourdisseuses. 3 fr. 10 c. Tordeuses. . . 3 fr. 25 c.  
Tisseuses. . . 3 fr. Dévidieuses. . . 2 fr. 15 c.

**CONCLUSION.**

Cette étude des industries textiles prouve :

1° Que les industries, comme celle de la laine et celle de la soie, sont les tributaires de l'industrie protectionniste du coton ;

2° Que les textiles étant la matière première de toutes les industries du vêtement, de la lingerie et de la mode, toute protection établie au profit des textiles l'est au détriment des industries du vêtement, de la lingerie et de la mode ;

3° Que la main-d'œuvre jouant un beaucoup plus grand rôle dans ces dernières industries que dans les industries textiles, cette protection frappe spécialement les salariés des industries du vêtement, de la lingerie et de la mode, qui sont, relativement aux personnes occupées dans l'industrie du coton et du lin, comme 1 est à 7 ;

4° Que cette protection, en élevant le prix de revient des produits, resserre ou ferme leurs débouchés ;

5° Que les industries protégées, poussées à la surproduction par l'appât de la

protection, donnent des salaires inférieurs aux autres et aboutissent, après des périodes d'activité factice, à des crises et à des chômages.

#### IV. — LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES.

Le recensement des professions distingue les industries métallurgiques en deux groupes : 1° la métallurgie proprement dite, qui est la production des métaux ; elle ne vient qu'en 17° rang par ordre d'importance dans les industries françaises et représente 0,88 p. 100 de l'ensemble ; 2° le travail du fer, de l'acier, des métaux divers (constructeurs, maréchaux ferrants).

Le premier groupe occupe 50 000 personnes ; le second groupe environ 650 000.

La métallurgie de la fonte, du fer et de l'acier a produit en France 4 800 000 tonnes en 1902.

Le principal centre de fabrication de la fonte brute est le département de Meurthe-et-Moselle. Voici les salaires d'une usine située dans un village de ce département ; elle a 1 352 chevaux-vapeur et 779 ouvriers (t. III, p. 81).

*Durée du travail : 11 heures.*

| Nombre des ouvriers.                             |                      | Salaires par jour |             |
|--------------------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------|
| Salaires<br>{ au temps = T.<br>{ aux pièces = P. |                      | Minimum.          | Maximum.    |
|                                                  |                      | —                 | —           |
| T. 40                                            | Ajusteurs. . . . .   | 3 fr.             | 6 fr.       |
| P. 253                                           | Lamineurs . . . . .  | 3 fr. 50 c.       | 6 fr.       |
| P. 74                                            | Boulonniers. . . . . | 2 fr. 25 c.       | 4 fr. 50 c. |
| T. 35                                            | Fondeurs . . . . .   | 3 fr.             | 4 fr. 50 c. |
| P. 68                                            | Pointiers . . . . .  | 2 fr. 25 c.       | 3 fr. 75 c. |
| P. 69                                            | Tréfileurs. . . . .  | 3 fr.             | 4 fr. 25 c. |

#### Fer et acier doux.

*Loire (ville de 13 000 habitants). Usine de 6 475 chevaux. Nombre d'ouvriers : 1 930.*

|           |                                   |             |              |
|-----------|-----------------------------------|-------------|--------------|
| T. P. 125 | Mouleurs ébarbeurs . . . . .      | 3 fr. 25 c. | 7 fr.        |
| T. P. 294 | Fondeurs puddleurs . . . . .      | 3 fr. 25 c. | 12 fr.       |
| T. P. 244 | Lamineurs étireurs. . . . .       | 2 fr. 50 c. | 10 fr. 50 c. |
| T. P. 47  | Tréfileurs . . . . .              | 3 fr.       | 10 fr.       |
| T. P. 618 | Forgeurs, ajusteurs . . . . .     | 3 fr.       | 8 fr.        |
| T. P. 63  | Machinistes, chauffeurs . . . . . | 3 fr. 50 c. | 5 fr.        |

La moyenne des salaires de la métallurgie du fer et de l'acier ressort (t. III, p. 453) à 4 fr. 10 c. par jour pour les ouvriers et pour l'année à 1 200 fr.

La métallurgie occupe 31 établissements de plus de 500 ouvriers. C'est pour ceux de ces 31 établissements qui produisent de la fonte, du fer et de l'acier qu'on a établi des droits de 35 fr. à 75 fr. par tonne de fonte et d'acier.

Ce système a-t-il développé ce que les Anglais appellent le *dumping*, la vente à l'étranger à un prix très bas que permet le haut prix auquel des établissements industriels protégés peuvent vendre dans le pays où ils sont situés ?

Le commerce extérieur en fontes, fer et acier est très faible. Il ne vient qu'au vingt et unième rang de nos exportations.

Je prends les moyennes annuelles triennales : les trois années qui ont précédé les tarifs de 1892 et les trois dernières années.

| Périodes.          | Importation<br>par<br>tonnes. | Francs<br>(en<br>millions). | Exportation<br>par<br>tonnes. | Francs<br>(en<br>millions). |
|--------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| —                  | —                             | —                           | —                             | —                           |
| 1889-1891. . . . . | 33 000                        | 8                           | 221 000                       | 25                          |
| 1900-1902. . . . . | 135 000                       | 18                          | 247 000                       | 33                          |

Ainsi pendant ces dix ans, en dépit des droits de douane, l'importation montait comme quantité de 309 p. 100, tandis que l'exportation n'augmentait que de 12 p. 100; et encore y a-t-il une année exceptionnelle (1902) qui rehausse la moyenne annuelle avec 376 468 tonnes. Mais le rapport de la Commission des valeurs de douane pour 1902 déclare que « ce résultat est la conséquence du ralentissement de la consommation intérieure » (p. 136).

On a eu recours à l'admission temporaire qui affranchit des droits de douane des marchandises étrangères destinées à recevoir en France un complément de main-d'œuvre ou à y être transformées, à charge d'être réexportées dans un délai déterminé.

La moyenne annuelle de l'exportation sous ce régime représente, pendant les six années de 1897 à 1902, 131 000 tonnes; la différence entre la valeur des métaux importés et des métaux exportés représente 41 millions de francs par an.

Mais le fer et l'acier sont des matières premières, produites en France par une industrie très restreinte, et consommées au contraire par beaucoup d'industries.

Au mois de novembre 1901, M. Millerand, alors ministre du commerce, a estimé que la prime accordée aux 31 grandes usines métallurgiques produisant de la fonte, du fer et de l'acier en France s'élevait à 33 p. 100 du prix des wagons de voyageurs; à 9 p. 100 du prix des voitures et tramways; à 6 p. 100 du prix des machines hydrauliques; à 33 p. 100 des machines dynamo-électriques; de 3 1/2 à 12 p. 100 pour les mécaniques de la filature et du tissage; à 4 p. 100 pour l'imprimerie; à 6 p. 100 pour les machines agricoles; et pour les constructions navales, dont le prix est de 450 fr. par tonneau de construction, à plus de 50 p. 100.

La charpente en fer et la serrurerie de bâtiment occupent 60 000 personnes. Elle a pour centre le département de la Seine.

#### Paris. — Constructions métalliques.

|                     | Minimum. | Maximum. | Moyenne. |
|---------------------|----------|----------|----------|
|                     | fr. c.   | fr. c.   | fr. c.   |
| Monteurs. . . . .   | 7,00     | 8,50     | » »      |
| Tourneurs . . . . . | 6,50     | 7,50     | » »      |
| Raboteurs . . . . . | 5,50     | »        | 6,70     |
| Ajusteurs. . . . .  | 5,00     | 6,50     | » »      |
| Mancœuvres. . . . . | 5,50     | 6,00     | » »      |

(A suivre.)

Yves GUYOT.